

ATLAS DES MAMMIFERES SAUVAGES DE WALLONIE (suite)
Le Ragondin, *Myocastor coypus* (Molina, 1782)

par
R.M. LIBOIS *

SUMMARY : Recent records of the coypu in Southern Belgium.

Several observations or kills of feral coypus are reported over Southern Belgium (Wallony). They are not confined to any natural region or watercourse system. Since their frequency seems to be increasing, it is to be feared that this rodent will develop well established or expanding populations.

RESUME

L'auteur fait le point sur la présence du ragondin en Wallonie. Depuis 1980, une dizaine d'observations ou de captures ont été réalisées et répertoriées. Elles ne se limitent ni à un bassin hydrographique ni à une région naturelle et leur fréquence semble en augmentation, de sorte qu'il est à craindre que ce rongeur ne s'installe définitivement d'ici quelques années.

1. REPARTITION MONDIALE

L'aire de répartition originelle du ragondin est l'Amérique du Sud, au sud du tropique du Capricorne. Il a été introduit dans de nombreux pays comme animal d'élevage pour la fourrure : Louisiane, Kenya, Israël, Japon, U.R.S.S. (Transcaucasie et territoires à l'est de la Caspienne), Pologne, Allemagne (Est et Ouest), Scandinavie, Angleterre, France, Pays-Bas... Certains animaux se sont échappés ou ont été volontairement relâchés dans la nature.

* Premier-assistant, Laboratoire d'Ethologie, Université de Liège.
Institut de Zoologie, 22 quai Van Beneden, B-4020 Liège, Belgique.
Reçu le 23.XII.1987.

Actuellement, le ragondin occupe une large portion du territoire français : vallées du Rhône et de la Saône, bassins de la Loire et de la Garonne, marais de l'Ouest. Plusieurs mentions sont rapportées pour le département des Ardennes ainsi que pour le Bas-Rhin. En France, le ragondin est une espèce naturalisée dont l'aire de répartition s'élargit et les effectifs s'accroissent d'année en année (ROSOUX, 1984).

Aux Pays-Bas, le ragondin a été capturé dans la nature à maintes reprises, notamment dans la vallée de la Meuse (entre Maastricht et Gennepe) et dans celle de l'Ijssel. La seule population à s'être établie durablement est celle de la région de Roermond qui fut alimentée régulièrement à partir d'individus vivant dans des bras morts de la Roer, à Jülich (R.F.A.) (VAN WIJNGAARDEN et al., 1971).

En Flandre, outre les mentions relatives à la Meuse mitoyenne, nous avons trouvé une donnée pour le Limbourg : 1 ex. à fourrure claire tué à Zutendaal le 28 janvier 1973 (MEIJER, 1973).

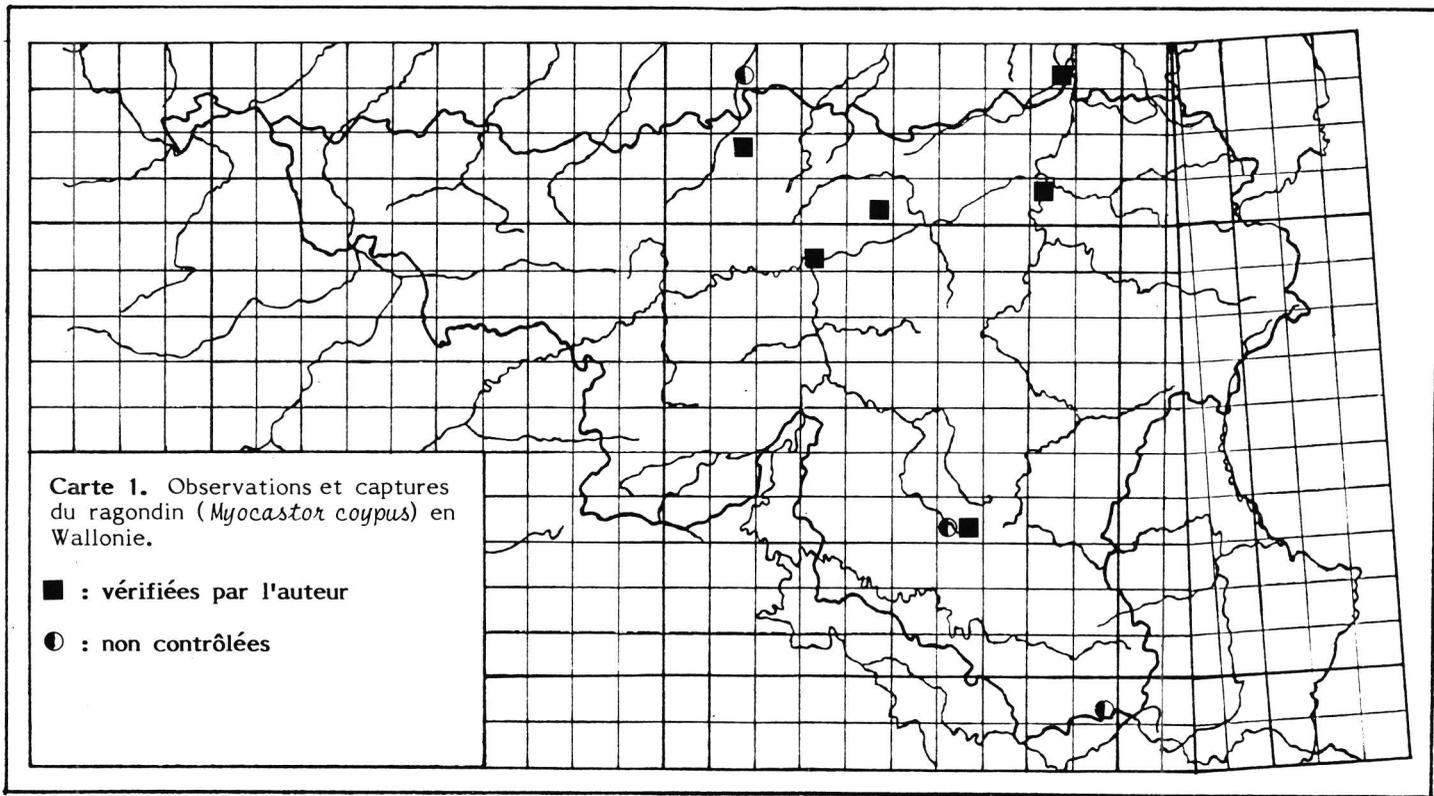
2. REPARTITION et STATUT EN WALLONIE

Depuis quelques années, le ragondin semble devenir de plus en plus fréquent en Wallonie. L'origine des individus repérés ou tués n'est pas souvent facile à établir mais certains d'entre eux sont manifestement échappés d'élevages ou sciemment libérés par des éleveurs qui cessent leurs activités.

Photo : Indice de présence du ragondin.



La **carte 1** montre la répartition des observations répertoriées depuis 1981. Nous les reprenons ci-après dans l'ordre chronologique.



1981

1. 2 ex. observés à proximité de Neerijse (Etang Grotebron et Dyle) les 14 et 18 avril par F. HELA. Cette donnée n'a pas été vérifiée.

1985

2. 2 ex. tués en août dans un jardin de Cortil-Noirmont où ils mangeaient notamment le persil. Ces animaux avaient le poil très clair. Après enquête, il s'est avéré qu'ils étaient issus d'un élevage local.

1986

3. 1 ind. jeune (pelage sombre; longueur tête-corps : 40 cm; queue : 25 cm) piégé à la confluence Geer-Meuse le 10/03 par P. BARRE (Service de la protection des végétaux; lutte contre les rats musqués). Il s'agirait du troisième ex. capturé en cet endroit depuis 1985.
4. Une femelle de 7 kg env. est tuée par un pêcheur à Colonster (Tilff) le 16 août (photo dans "La Meuse" du 18 août).

1987

5. Printemps : captures signalées par A. LEJEUNE (Service de la Protection des végétaux) à Ochamps (Ardenne) et à Musson (Gaume).
6. Été : 1 ex. au pelage sombre est abattu à la laiterie de Recogne alors qu'il venait manger du lait en poudre (cadavre récupéré par l'abbé PETITJEAN, curé de Bonnerue; crâne en notre possession).
7. Été : 1 ex. séjourne à Jambes, au niveau de la frayère récemment aménagée en amont du pont. Il est d'abord photographié (Mme de FOOZ) et sera capturé plus tard. Son pelage est sombre.
8. A la mi-décembre, il m'est rapporté que peu auparavant, un chasseur aurait abattu un ind. à Warêt-l'Evêque le long d'une petite rigole. Une visite sur place effectuée le 15 ne permet pas de retrouver le cadavre mais la présence de crottes et de coulées récentes permet d'identifier à coup sûr la présence du ragondin à cet endroit. Le champ de betteraves voisin représentait visiblement une source de nourriture appréciée.

3. HABITAT et EVOLUTION DES POPULATIONS

Le ragondin est strictement lié à la présence de l'eau dont il ne s'éloigne guère. Il vit dans les marais, les étangs, le long des rivières, fleuves et canaux, voire des petits ruisseaux. Son alimentation est très variée mais basée sur des végétaux frais : plantes aquatiques (laïches, scirpes, phragmites, potamots...); fourrages (trèfle, maïs, diverses graminées...); racines (betteraves, carottes, pommes de terre, oseille sauvage...); écorces diverses.

Dans les pays à climat hivernal rigoureux, les populations férales de ragondins sont régulièrement décimées par le froid. C'est pour cette raison que STUBBE (1978) pense qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer de la présence de petits noyaux de populations en R.D.A. : ils sont à très court terme menacés et sont en outre étroitement surveillés par les piégeurs de rats musqués. En Angleterre et aux Pays-Bas, les populations qui s'étaient installées avant 1960 et avaient développé des effectifs parfois considérables (estimés à 200.000 ind. en Angleterre en 1962) ont été drastiquement réduites après le rude hiver 1962-1963 (BULT, 1968; VAN WIJNGAARDEN et al., 1971; GOSLING, 1977).

Lorsque les conditions climatiques sont favorables, l'installation et le développement de populations viables est donc à craindre car le ragondin est un rongeur prolifique (2 portées de 2 à 9 jeunes par an) qui ne connaît, chez nous, aucun prédateur régulier. GOSLING (1977) rapporte des cas de prédation par l'hermine, le busard, le héron, le renard ou le chien mais il s'agit probablement de faits isolés ne concernant vraisemblablement que des jeunes. Il arrive également que la loutre mette le ragondin à son menu mais les effectifs de ce carnivore sont tellement faibles qu'il ne peuvent avoir aucune influence sur le développement des populations de ragondins.

4. PROBLEMES POSES PAR L'ESPECE

Introduit en France pour la fourrure, le ragondin fut également acclimaté pour entretenir la végétation aquatique d'étangs de pisciculture. Il fut également utilisé à cette fin en Allemagne de l'Est (STUBBE, 1978). Dans les roselières de Camargue, sa présence entraîne une certaine hétérogénéité du milieu très favorable à l'augmentation de la diversité biologique. Toutefois, dans les régions cultivées, le ragondin est localement responsable de dégâts importants aux champs de céréales. Par ailleurs, il creuse, dans les berges des cours d'eau et fossés qu'il habite, des terriers bien plus vastes que ceux du rat musqué. A cet égard, il pose donc des problèmes plus aigus que ce dernier.

Le ragondin étant d'une capture assez aisée, son expansion peut être contrôlée par piégeage comme ce fut le cas en Angleterre dans les années septante (GOSLING, 1977). En Rhénanie-Westphalie, des primes furent données pour sa destruction tandis qu'en Rhénanie-Palatinat et dans la Sarre, le ragondin fut ajouté, du moins momentanément, à la liste des animaux-gibiers (MULLER-USING, 1965). En France, il est combattu par divers moyens : piégeage, campagnes de distribution d'appâts empoisonnés (anticoagulants), tir. A juste titre, certains s'interrogent toutefois sur l'opportunité d'employer des méthodes de lutte non sélectives voire dangereuses et proposent d'envisager plutôt une exploitation rationnelle des populations de ce rongeur : sa fourrure est toujours recherchée et sa chair, excellente, est appréciée tant en pâté qu'en civet (ROSOUX et PHILIPPE, 1983).

Dans notre région, il serait donc souhaitable de surveiller attentivement l'évolution de la situation de cette espèce et de prendre, à titre préventif, des mesures visant à empêcher la mise en liberté d'animaux captifs. Il conviendrait d'organiser le contrôle des élevages existants (marquage obligatoire des animaux détenus) et de prévoir des poursuites judiciaires vis à vis de personnes qui seraient convaincues d'avoir relâché des animaux dans la nature. Le cas échéant, la lutte contre le ragondin par des moyens sélectifs (pas de poisons !) devrait être organisée.

REMERCIEMENTS

Il nous est agréable de remercier Mme de FOOZ, M. l'Abbé PETITJEAN, MM. P. BARRE, F. HELA, C. HENROTEAUX, A. LEJEUNE, L. PION ainsi que les Drs J.P. GOSSE, et J. VERSCHUEREN qui nous ont aimablement fait part de leurs observations ou nous ont donné de précieuses indications sur la présence des ragondins en Wallonie.

BIBLIOGRAPHIE

BULT, W.E., 1968.

De nederlandse Nutria-populatie langs de Roer voor en na de winter van 1962-1963.

Natuurhist. Maandbl., 57 (1) : 4-5.

GOSLING, L.M., 1977.

Genus Myocastor. In CORBET, B.G. & SOUTHERN, H.N. (ed.) : The Handbook of British mammals, Blackwell sc. Publ., Oxford, p. 256-265.

MEIJER, A.W.P., 1973.

Een beverrat uit Zutendaal.

Natuurhist. Maandbl., 62 (4) : 46.

MULLER-USING, D., 1965.

Das Vorkommen der Nutria in Deutschland.

Z. f. Jagdwiss., 11 : 161-164.

ROSOUX, R., 1984.

Le ragondin ou myopotame. In FAYARD, A. (éd.) : Atlas des mammifères sauvages de France, S.F.E.P.M., Paris, p. 194-195.

ROSOUX, R. et M.A. PHILIPPE, 1983.

Un hôte du marais poitevin en expansion : le myocastor ou ragondin. Parc nat. rég. Marais poitevin, La Ronde, 23 p.

STUBBE, M., 1978.

Die Nutria, *Myocastor coypus* (MOLINA, 1782) in der D.D.R.

Arch. Naturschutz u. Landschaftsforsch., Berlin, 18 (1) : 19-30.

VAN WIJNGAARDEN, A., V. VAN LAAR et M. TROMMEL, 1971.

De verspreiding van de nederlandse zoogdieren.

Lutra, 13 (1-3) : 1-41, 64 cartes.